



SERMON QUATRIESME.

Ephes. I. Vers. XIII. XIV.

XIII. Vous estes aussi en Jesus Christ, ayant ouï la parole de verité, assavoir l'Evangile de vötre salut; auquel ayant aussi creu vous avés été scellés du saint Esprit de la promesse.

XIV. Qui est l'arre de nôtre heritage jusques à la redemption de la possession acquise à la loüange de sa gloire.

*Proncé
cé à la
Rochelle
le 1. de
Juin.
1653 jour
de la Pê-
tescofte.*



CHERS FRERES; Le saint Esprit, que nôtre Seigneur a aujourd'hui épandu sur les Apôtres, est la perfection, la vie, & la joye de l'Eglise, le principe & la cause de nôtre bon heur, la fin de tous nos mysteres, & la consommation de toutes les merveilles de la croix de Jesus Christ. C'est luy qui dès le commencement crée la foy dans nos cœurs, & qui polissant & achevât son ouvrage, y ajoute en suite les lumieres de la sapience & de l'intelligence celeste: c'est luy qui forme en nous le nouvel homme, qui luy donne tous les sentimens & mouvemens de la vie divine; qui le console dans les ennuyes, qui le fortifie dans les combats qui, le vivifie dans la mort mesme.

1. Cor.
12. 13.

Id mes.
me.

Cet Esprit est le saint & eternal lien de l'admirable union, que nous avons avec le Prince de nôtre salut, qui le fait habiter en nous, & qui nous fait habiter en luy, & qui de luy & de nous ne fait qu'un seul corps mystique, dont il est le chef & nous les membres. Cet Esprit est l'eau divine, que nous recevons dans nôtre bapteme pour nous nettoyer & nous regenerer, selon ce que dit S. Paul, que nous avôz tous été battilés en un mesme Esprit pour estre un mesme corps. Cet Esprit est aussi le breuvage celeste, que nous prenons en la coupe du Seigneur, selon ce que dit le mesme Apôtre, que nous avons tous esté abreuvés d'un mesme Esprit. C'est pour nous l'acquérir, & pour nous le meriter, que le Fils de Dieu a souffert en la croix; & cette eau merveilleuse, qui sortit de son côté, étoit l'embleme de cette sainte & eternelle grace, qui de sa mort, comme d'une vive source, est découlée en toute la terre. Et comme autresfois le rocher du desert fut frappé de la verge de Moïse, afin qu'ouvert par ce coup il jettast les eaux, dont Israël fut abreuvé; Jesus le rocher eternel, a pareillement été frappé de la malediction de la loy, la vraye verge de Moïse, pour épandre dans le monde l'Esprit de grace & de vie, le fleuve mystique de la cité de Dieu qui nous abreuve & nous vivifie, & nous réjouit eternellement. Cette journée ayant été consacrée à la meditation de ces mysteres, afin d'en achever la sanctification en la mesme sorte, que nous l'avons commencée ce matin, j'ay choisi le texte que vous

avés ouï , pour le sujet de cette action ; où l'Apôtre , cōme vous voïés, represente aux Ephesiens en peu de paroles, mais belles & vives, & pleines d'une sagesse spirituelle , les principaux offices , & les plus excellens effets du saint Esprit dans les fideles. Pour en tirer l'edification & la consolation , qui nous y est presentée, nous considererons s'il plaist au Seigneur, les trois points, où elles se peuvent rapporter. Le premier est de la grace qu'ont les fideles d'estre en Jesus Christ par l'ouïe de son Evangile; *Vous estes aussi à luy,* (dit saint Paul aux fideles d'Ephesie) *ayans ouï la parole de verité, assavoir l'Evangile de votre salut :* Le deuxiesme , l'autre benefice que nous recevons de Dieu par la foy, assavoir le seau du saint Esprit, *ayant creu à l'Evangile vous avez aussi été scellés* (dit l'Apôtre) *du saint Esprit de la promesse.* Le troisieme enfin est l'office pour lequel ce divin Esprit nous est donné , qui est de commencer nôtre bonheur en nous , & de nous en confirmer l'accomplissement , que nous en attendons en l'autre siecle, *qui est* (dit l'Apôtre , parlant du saint Esprit) *l'arre de nôtre heritage jusques à la redemption de sa possession acquise à la loüange de sa gloire.* Apportés je vous prie , mes Freres , à toutes les parties de cette meditation la foy , le respect, & l'attention que merite la dignité d'un si beau & si agreable sujet , à la gloire du Seigneur , & à la joye & au salut de vos ames. Le saint Apôtre celebroit dans les paroles precedentes avec une humble reconnoissance les merveilles de

Eph. 1.
1.

la grace & de la beneficence de Dieu envers luy & les autres fideles, qui de la nation des Iuifs avoient creu les premiers & esperé en I. Christ, disant qu'en luy ils avoient été faits l'heritage de Dieu, abondamment enrichis des tresors de sa grace dans une pleine sagesse & connoissance du mystere de sa volonté selon l'arresté de son bon plaisir, & l'efficace de sa vertu toute puissante. Ayant conduit son propos jusques-là, il se tourne maintenant aux Ephesiens, qui étant Payens de naissance n'avoient creu que depuis Paul & les autres fideles d'entre les Iuifs, & les avertit que Dieu leur avoit fait aussi la mesme grace. *Vous aussi* (leur dit-il) *estes en luy*, c'est à dire en Iesus Christ. Il n'a pas fait cet honneur à nous seuls, qui sommes Iuifs, & qui avons dès nôtre naissance succé avecque le lait la connoissance de Dieu & sa crainte. Il a étendu sa liberalité beaucoup plus loin, & vous a aussi appellés à la mesme grace, & vous a rendus participans de son heritage & de sa benediction en son Fils Iesus Christ, vous qui de nature étiez étrangers de son alliance. C'est ce que signifie le mot *aussi*; *en qui vous estes aussi*; qui ne lie pas simplement en cet endroit les parties de l'oraison de l'Apôtre, mais adjoûte quelque chose à ce qu'il dit, & rehausse la merveille de sa premiere pensée par une autre nouvelle consideration, plus étrange encore & plus ravissante, que la premiere. Car c'étoit bien à la verité un grand & admirable effet de la bonté & de l'amour de Dieu envers les hommes d'avoïr

épandu tant de graces & de richesses spirituelle de sagesse, de sainteté, & de félicité sur Paul & sur les autres Juifs qui avoient creu dès le commencement en Iesus Christ : Mais il faut pourtant avouër, que la profusion de ces mesmes benefices sur les Ephesiens, & sur les autres Payens, à qui il en fit largesse, est un miracle de bonté beaucoup plus grand & plus ravissant que le premier. Car quelque indignes que les Juifs fussent de ces dons celestes du Seigneur, tant y a qu'ayant l'honneur d'estre ses domestiques & ses enfans qui portoient son nom, & avoient receu de ses Prophetes les grandes & magnifiques promesses, il n'y a pas tant de sujet de s'étonner que voulant distribuer ses biens divins & les épandre hors de soy-mesme, il eust choisi pour les objets de sa liberalité, & pour les vaisseaux de ses graces, des gens qui luy appartenoient desja, & qu'il avoit comme marqués & préparés à cette dernière & souveraine main de ses dons par tant de faveurs, qu'il leur avoit faites & leur faisoit encore tous les jours depuis si long temps. Pour les Payens, il ne s'y rencontroit rien de semblable. Et saint Paul le remontrera ci-apres aux Ephesiens, leur ramentevant expressement, qu'au temps de leur Paganisme, ils étoient étrangers des alliances de la promesse, & n'avoient rien de commun avec la republique d'Israël, étant sans esperance, & sans Dieu au monde. D'où vient que le Seigneur faisant comparaison de l'état de ces deux peuples l'un avecque l'autre, en vient jusques-là, qu'il donne aux Juifs le nom d'en-

Eph. 2:

12.

faus, & aux Payens celui de *chiens*, tant étoit grande leur difference à cet égard ; *Il n'est pas bon* (disoit-il à la Cananéenne) *de prendre le pain des enfans, & de le jetter aux chiens.* Et c'est pourquoy aussi l'Apôtre appelle ailleurs les Juifs, *les branches naturelles de l'olivier mystique*, & dit qu'ils *le sont selon nature* ; au lieu qu'il nomme les Gentils *des sauvages*, & dit qu'ils ont été entés dans l'arbre de Dieu *contre nature.* Quand donc nôtre Seigneur est venu à ces misérables, & que de ces horreurs & de ces ordures de leur nature il les a appelés en son Fils, & les a revestus de sa justice & de ses graces, & en un mot les a faits ses enfans & son heritage, ç'a été une bonté, qui a surpris toute l'raison, & qui a été aussi étrange & aussi ravissante, que s'il eust changé des chiens en hommes, ou pour parler encore plus magnifiquement, que s'il eust changé des chiens en Anges, & les depouillant tout à coup de leur basse & brutale nature, il les eust revestus de l'intelligence & de la lumiere de ces bienheureux esprits, & les elevant dans leur ciel les eust fait seoir dans le trône royal avec son Fils bien-aimé. C'est donc ce que l'Apôtre represente ici aux Ephesiens, & à nous avec eux, puis que nous sommes Payens d'extraction aussi bien qu'eux, quand il nous dit, *Et vous aussi estes en Christ.* Mais afin que nous ne ternissions pas la gloire de sa beneficence royale en nous imaginant, que nous avons peut estre bien quelque part dans la liberté, que Dieu a fait aux Israélites en Jesus

Matth.

15. 26.

Rom. 11.

21. 24.

Christ, mais non egale à la leur ; l'Apôtre nous étale un par un les dons que nous avons reçus, mesmes en tout & par tout, que ceux qu'il a faits aux fideles de son peuple. Car il nous represente premierement, que nous avons ouï son Evangile aussi bien qu'eux ; puis après, que nous y avons creu, de plus que nous avons touché comme eux le saint Esprit, qui avoit été promis, & que cet Esprit saint nous seelle aussi bien qu'eux, & nous est un gage & une arre assuree de l'heritage celeste aussi bien qu'à eux, & enfin qu'il nous conduira & nous mettra avec eux dans la redemption de sa possession acquise à la loüange de sa gloire. D'où il paroist que nous n'avons nul sujet de leur porter envie, puisque par l'ineffable & incomprehensible bonté de ce grand Dieu, nous avons en Iesus Christ une heritage, & un honneur, & un bonheur mesme que le leur en toutes façons. Il dit donc en premier lieu, que nous avons ouï la parole de verité, l'Evangile de nôtre salut. C'est desja beaucoup que le Seigneur ait daigné parler à nous, qu'il avoit ci-devant laissé cheminer dans nos voyes, sans nous adresser aucun de ses serviteurs pour nous avertir de nôtre deuoir. Il est vray qu'il ne s'étoit pas laissé sans témoignage mesme au milieu des peuples les plus barbares, que ses continuels benefices, & les soins & les effets de sa divine providence sollicitoient à reconnoître sa divinité, & à le glorifier en se repentant de leurs pechés. Mais outre que la predication de la parole est incomparablement

plus vive & plus expresse, que cette muëte revelation par les œuvres de la creation, & de la conduite du monde; l'issuë a montré que nôtre dureté & ingratitude a rendu cette premiere invitation & semonce de Dieu entierement inutile, nul des hommes n'en ayant jamais fait son profit. Quand donc apres ce long & obstiné mépris des enseignemens de sa puissance eternelle, de sa divinité, & des richesses de sa benignité, qui convioient à repentance, au lieu d'écraser ces miserables creatures coupables d'un crime si enorme, il est venu à elles, & leur a envoyé ses herauts, & ses ambassadeurs, qui leur ont annoncé sa parole en son nom, il est evident, que ç'a été une grace admirable. Mais ce qui en augmëte la merveille, est la qualité de cette parole que nous avons ouïe. Car quand un sigrand Dieu nous auroit simplement parlé, toujourns eust-ce été beaucoup de faveur, quelle qu'eust peu estre au fonds la parole qu'il nous eust adressée. Maintenant l'excellence de sa grace est, qu'il nous a fait ouir la plus noble & la plus divine, la plus douce & la plus salutaire de toutes les paroles, assavoir la doctrine de son Fils Iesus Christ, le grand mystere de la pieté, où sont cachés tous les tresors de la sagesse, & de la vie celeste. Car c'est precisement cette doctrine qu'entend l'Apôtre, quand il dit, que *nous avons ouï la parole de verité, l'Evangile de nôtre salut*. Ces deux titres qu'il luy donne, signifient une mesme chose, & le dernier n'a été ajouté que pour

Eclaircir & interpreter le premier, & nôtre Bi-
 ble les a expressement ainsi representés, ayant
 traduit *la parole de verité assavoir l'Evangile.*
 L'un & l'autre merite d'estre consideré. Saint
 Paul employe encore ailleurs le premier pour
 signifier la doctrine Evangelique, quand il met
 la parole de verité entre les choses, dont son
 ministere étoit accompagné. Et ailleurs il dit
 simplement *la verité* † pour celle de l'Evan-
 gile notamment. Il est bien certain que la do-
 ctrine evangelique est toute entiere tres veri-
 table, & qu'il n'y a en elle nul mélange d'er-
 reur, ni de fausseté: au lieu que tout en étoit
 plein dans les religions, & disciplines des hom-
 mes, & dās les enseignemens des Philosophes.
 Mais ce n'est pourtant pas simplement pour
 cela, que l'Ecriture appelle l'Evangile *la veri-
 té, & la parole de verité.* S'il n'y avoit que
 cela, la Loy Mosaique auroit deu avoir aussi le
 mesme nom, étant clair & constant qu'elle est
 aussi tres veritable, & pure de tout mensonge.
 Mais la vraie raison pourquoy l'Evangile est
 appelé *la parole de verité, & la verité,* est son
 incomparable excellence; par ce que de toutes
 les doctrines veritables, il n'y en a aucune
 qui ne soit au dessous d'elle. Elle est la reyne de
 toutes les verités. C'est la plus noble & la plus
 sublime, la plus divine & la plus salutaire des
 verités, Et c'est pour une semblable considera-
 tion, quelle est aussi quelquefois simplement
 nommée *la parole de Dieu,* * & *la parole:* †
 parce qu'elle est sans contredit la plus excel-
 lente & la plus precieuse de toutes les paroles

2. Cor. 6.

7 Col. 1.

5.

†

Gal. 3. 1.

E. 5. 17.

1. Tim.

2. 4. 2.

1 Theff 2.

10. 12.

13.

2. Cor. 2.

12. E. 4.

2. Col. 1. de Dieu. l'ajouteroi encore qu'il me semble,
 25. *Co.* que l'Apôtre en l'appellant ainsi a aussi voulu
 † l'opposer à la doctrine Mosaique. Car bien
Gal. 6. 6. que la Loy, comme étant une parole venue de
Pbil. 1. Dieu, ne contienne rien de faux (à Dieu ne
 14. *Col.* plaise) & qu'elle soit tres- veritable, si est- ce
 4. 3. *Co* pourtant. que l'on ne peut nier qu'elle ne soit
 pleine d'ombres & de figures, ainsi que l'Apô-
 tre nous l'apprend ailleurs, quand il écrit
Heb. 10. qu'elle avoit l'ombre des biens avenir, & non
 1. point la vraie image des choses ; & derechef
Col. 2. 17 ailleurs, que les ordonnances legales étoient
 l'ombre des choses, qui étoient à venir, &
 dont le corps est en Christ. Or il est evident, que
 la verité se prend pour ce qui est opposé, non
 seulement au mensonge, & la faulxeté, mais
 aussi à l'ombre & à la figure; comme quand nous
 disons d'un crayon, ou d'un portrait, qu'il a
 ben la ressemblance du corps, qu'il represente,
 mais qu'il n'en apas la verité. En ce sens il est
 evident, que la loy est la parole des ombres, &
 des figures; au lieu que l'Evangile est la parole
 de la verité; parce qu'il contient ces choses à
 venir, ces verités, & ces merveilles, dont la
 loy ne presentoit seulement que les crayons,
 & les portraits. Et il semble que c'est ainsi qu'il
 faut entendre les paroles de saint Jean, disant
 que la loy a été donnée par Moïse; mais que la
Je. 1. 17. grace & la verité est venue par Jesus Christ;
 c'est adire qu'en Jesus Christ nous treuvons la
 verité, le corps, & la plenitude des mysteres. &
 du salut, dont Moïse n'avoit donné que les fi-
 gures, les ombres, & les crayons, l'un ayant

fait

fait & accompli ce que l'autre avoit figuré, & ébauché seulement. Et cette pensée vient fort a propos pour le dessein de l'Apôtre en ce lieu, qui est (comme nous l'avons touché) de montrer, que les fideles d'entre les Payens avoient receu mesmes graces, que ceux d'entre les Juifs, & qu'ils avoient été faits egaux a eux a cet égard. Quant aux ombres & aux figures (dit il) j'avouë, que la paroles leur en a été adressée & non à vous: Mais quant à la verité des choses mesmes, où consiste le salut, vous en avés ouï la parole aussi bien qu'eux; de sorte que tout l'avantage qu'ils ont eu au dessus de vous, c'est qu'ils ont ouï seuls ce qui regarde les ombres & les pintures. Quand la verité a été manifestée, vous y avés été appellés en commun, & la parole en a été preschée indifferemment aux uns, & aux autres. L'autre nom, qu'il donne à la doctrine Chrétienne, ouïe par les Ephesiens, est qu'il l'appelle, *l'Evangile de leur salut*, c'est à dire la voye & la discipline, qui non seulement étoit capable de les conduire au salut, mais qui les y conduisoit en effet. Car il est certain, comme il nous l'enseigne dans un autre lieu, que l'Evangile de Christ est la puissance *Rom. 1.*
de Dieu en salut à tous croyans. D'où s'ensuit 16.
 que la bonté & l'amour de Dieu envers eux avoit été grande & admirable, puis qu'il leur avoit fait ouïr une parole si salutaire; leur ouvrant par son Evangile la voye du salut & de l'immortalité, leur mettant entre les mains l'unique moyen de parvenir à la jouissance du souverain bon-heur. C'est là le premier effet

& comme le premier degré de la beneficence divine envers eux ; D'où nous avons à apprendre, que Dieu fait une excellente grace à tous ceux à qui l'Évangile est presché. Car c'est tout autant, que s'il leur croit luy mesme des cieus, & les appelloit à son Fils pour avoir part en sa grace & en son salut. Que s'il y en a qui rejettent ce present divin, & qui meprisent les offres de la liberalité du Seigneur, leur ingratitude n'aneantit pas sa beneficence, ni ne le prive de la gloire, que merite sa bonté d'avoir offert les tresors du ciel à des creatures coupables. N'allons point nous embarasser en de tristes & de pernicieuses subtilités. Dès que nous oïons la sainte voix de l'Évangile retentir à nos oreilles, faisons état que Dieu nous parle, qu'il nous appelle, qu'il nous presente son Christ, & en luy tous les tresors de l'éternité, qu'il veut & entend que nous en jouissions, & qu'il ne tiendra qu'à nôtre incredulité & ingratitude, que nous n'en ayons une réelle & actuelle jouissance. Car il est clair, que le Seigneur pour nous communiquer le salut, qu'il nous presente dans l'Évangile, ne requiert de nous autre chose, sinon que nous y croyons ; c'est à dire, que nous recevions sa promesse, comme veritable. Aussi tost que nous avons creu, il ne manque pas de nous donner les premisses de ses biens spirituels, avec assurance de nous faire jouir du reste en son temps. C'est ce que nous montre l'Apôtre dans la suite de nôtre texte, où apres avoir dit que les Ephesiens avoient oui l'Évangile, il ajoute, *au quel aussi*

ayant creu vous avés été scellés du saint Es-
 prit de la promesse. Bien qu'il n'exprime pas
 ici comment ils avoient creu en l'Evangile, si
 c'étoit par la seule force ou vertu de leur natu-
 re, ou par la grace & par le don de Dieu; il
 s'en explique ailleurs si clairement, qu'il ne
 nous laisse nul sujet d'en douter. Car il remar-
 que expressement dans un autre lieu ce que
 l'experience nous montre assés, que *la foy n'est*
pas de tous; c'est à dire qu'il n'est pas donné
 à tous de croire. Et ailleurs il dit expressement,
 qu'il a été donné gratuitement aux Philippiciens
 de croire en Iesus Christ, & ci apres il proteste-
 ra à ces mesmes Ephesiens, qui avoient creu,
 que ce qu'ils sont sauvés par la foy n'est point
 d'eux-mesmes, mais que *c'est un don de Dieu*,
 c'est à dire & que le salut que nous recevons, &
 que la foy par laquelle nous le recevons, est
 l'un & l'autre un don, & une grace de Dieu.
 Et il leur dira encore dans ce mesme chapitre
 en parlant de tous les fideles, que nous croyons
 selon l'efficace de cette vertu puissante de Dieu
 qu'il a déployée en Christ avec efficace, quand
 il l'a ressuscité des morts. En effet vous voyés,
 que saint Luc nous décrivant la conversion de
 Lydie par la predication de saint Paul, nous
 avertit expressement, que Dieu luy ouvrit le
 cœur pour entendre aux choses, que l'Apôtre
 luy disoit. Et ailleurs racontant le succès d'une
 predication de saint Paul dans la ville d'An-
 tioche de Pisidie, il dit en general que tous
 ceux-là creurent, qui estoient ordonnés à la vie
 eternelle; faisant evidemment dependre la foy.

2. Thess.

3. 2.

Ph. 1. 29.

Eph. 2.
8.Eph. 1. 19.
20.Act. 16.
15.Act. 13.
48.

des hommes de l'élection de Dieu, comme un effet & un benefice de la pure grace. Quand donc l'Apôtre dit ici aux Ephésiens, *qu'ils avoient creu à l'Evangile* en leur nommant l'effet de la grace de Dieu en eux, il leur ramenoit le second degré de sa beneficence, en ce qu'il ne leur avoit pas fait simplement ouïr sa parole (car beaucoup de Juifs & de Payens l'avoient ouïe, en qui elle n'avoit point été *meslée avecque la foy*, comme saint Paul parle ailleurs). mais que d'abondant les discernant par une nouvelle grace d'avecque les auditeurs ingrats, il leur avoit donné de croire à la sainte doctrine, qui leur étoit annoncée de sa part. Le troisieme benefice qu'ils avoient receu de sa bonté, est qu'après avoir creu *ils avoient été scellés du saint Esprit de la promesse*. Je presuppõe comme une chose claire & constante & reconnuë par tous les bons interpretes, que ce qu'il dit *l'Esprit de la promesse* est une frase Hébraïque fort ordinaire aux écrivains sacrés pour dire simplement *l'Esprit promis*. Il nomme ainsi le saint Esprit, pource qu'il avoit été promis à tous les hommes de la nouvelle alliance; cest à dire à tous ceux, qui croiroient à l'Evangile. Les promesses en sont expresses en toute la parole de Dieu. Premièrement nôtre Seigneur Iesus Christ le promet luy mesme en ces paroles allegoriques; *Qui croit en moy* (dit-il) *suyvant ce que dit l'Ecriture, il decoulera des fleuves d'eau vivante de son ventre; entendant par ces eaux vives, comme l'Evangile l'explique expressement, l'Es-*

Ebr. 4. 2.

Jean 7.
38. 39.

prit que devoient recevoir ceux qui croiroient en luy. Depuis étant sur le point d'offrir son sacrifice au Pere, il dit & repete souvent à ses disciples, *qu'il leur enuoyera le Consolateur, l'Esprit de verité pour demeurer avec eux eternellement* : & dans cette divine priere qu'il fit à Dieu pour les siens, il luy demande, qu'il leur donne toutes les graces de cet Esprit, la perseverance, la consolation, la sanctification, & l'union eternelle avecque luy & le Pere, & declare que ce qu'il demande pareillement pour tous ceux qui croiront en luy par leur parole, c'est à dire generalement pour eux, il le demande pour tous les fideles. Et apres sa resurrectiō il comanda à ses Apôtres de demeurer en la ville de Jerusalem, *jusques à ce qu'ils fussent revestus de la vertu d'en haut* (c'est à dire du saint Esprit) *selon la promesse du Pere, laquelle* (dit-il) *vous avés eue de moy. Car Jean a baptezé d'eau ; mais vous serés baptezés du saint Esprit.* Et c'est ce qui arriva dix jours apres en cette premiere Pentecôte, dont les Chrétiens celebrent aujourd'huy la memoire. Car étant élevé à la dextre du Pere, & ayant receu de luy la promesse du saint Esprit (c'est à dire le saint Esprit qu'il luy avoit promis pour les siens) il l'épandit magnifiquement sur les Apôtres, Et bien que cette pompe visible de signes, & de merveilles, qui accompagna cette premiere effusion du saint Esprit, & qui étoit necessaire à ces commencemens pour l'établissement de l'Evangile, n'ait pas continué; si est ce neantmoins, que quant au fonds & à la chose mes-

Jean. 14.

16. 17. 18.

16. 7. 13.

Jean. 17.

11. 13. 15.

17. 21. 20

Luc 24.

49.

Act. 1. 4.

5.

Act. 2.

33.

me, le saint Esprit a toujours été donné à tous les croyans, & le sera jusques à la fin du monde à tous ceux qui croiront veritablement.

Aussi voyés-vous que saint Pierre selon la commission de son Maistre le promet expressement à tous ceux qui adjoûteront foy à la predicatiõ; *Amandés-vous* (dit-il) *Et qu'un chacun de vous soit baptizé au nom de I. C. en remission des pechés, Et vous recevrés le don du S. Esprit.*

Act. 2.

38.

Gal. 3.

14.

Et saint Paul dit, *que nous recevons la promesse de l'Esprit par la foy*; c'est à dire que l'Esprit, qui a été promis, est donné aux croyans. Et ce don est si inseparablement conjoint avec

Rom. 8. 9

que *si quelcun n'a point l'Esprit de Christ, celuy-là n'est point à luy*. Or nul n'a la foy, qui ne soit à Iesus Christ. Certainement quiconque a la foy, reçoit donc asseurement & infailliblement le don du saint Esprit. En effet Dieu le Pere, l'unique auteur de l'alliance nouvelle, l'avoit ainsi promis par la bouche de ses Prophetes, qui ne parlent presque jamais de ces bienheureux temps du Messie, qu'ils ne fassent mention de l'effusion du saint Esprit sur toutes les personnes de son alliance; *Je mettray mon*

Ezec. 36.

27.

Esprit au dedans de vous (dit le Seigneur) *Et ferai que vous cheminerez en mes statuts; Et que vous garderez mes ordonnances. Je répandrai mon Esprit sur toute chair*. C'est ce que

Joel. 2. 28

signifient ces eaux divines, qu'ils promettent à ces temps-là en si grande abondance; *Je répandrai des eaux sur celuy qui est alteré, Et des rivieres sur la terre seche. Je répandrai mon*

Esa. 44.

3. & 35. 6

Esprit sur ta posterite, & ma benediction sur ceux qui sortiront de toy. Les eaux sourdront dans le desert, & les torrens dans les solitudes. J'epandrai sur vous des eaux nettes, & vous serés nettoyes. Puis que le don du saint Esprit auoit été en tant de diverses faissons si authentiquement promis & par le Pere, & par le Fils aux hommes de la nouvelle alliance, vous voyés avec combien de raison l'Apôtre le nomme ici *l'Esprit de la promesse*, c'est à dire l'Esprit promis. Quelques uns restreignent * cette grace du saint Esprit, qu'entend ici l'Apôtre, aux dons miraculeux de la prophetie, des langues, des guerisons, & autres semblables; comme s'il ne vouloit dire autre chose, sinon que les fideles d'Ephese avoient receu de Dieu cette sorte de dons apres avoir creu en l'Evangile. Je confesse volontiers qu'à ces commencemens du Christianisme ces dons miraculeux étoient assés communs entre les fideles, comme nous l'apprenons du livre des Actes, où les Samaritains, & la famille de Corneille, & les douze disciples, à qui saint Paul imposa les mains, receurent cette sorte de graces. Et cela étoit tres-à propos pour justifier la divinité de la vocation des premiers Ministres, & la verité de leur doctrine; dont ce miracle étoit une preuve si claire & si convein-cante, qu'elle fermoit la bouche aux infideles. Et je ne nie pas que cette sorte de dons ne soient souvent compris sous le nom du saint Esprit, qui en étoit l'unique auteur. Mais il est pourtant evident, que le *saint Esprit* signifie

Grot. in
hunc loc.

Act. 8.
17. 18.
19.
44. 46.
19. 6.

principalement & ordinairement les graces salutaires ; comme la paix de la conscience , la joye du cœur , la consolation de l'ame , la charité , la sanctification , la patience dans les afflictions , la constance , & la perseverance , & une exquisite & abondante lumiere de foy & de connoissance dans les mysteres divins , qui est ce que saint Paul appelle ci-apres *l'Esprit de sagesse & de revelation*. Et c'est sans doute de cet Esprit là quel Apôtre parle , quand il dit , *que si quelcun n'a point l'Esprit de Christ , il n'est pas à luy , & qu'il appelle l'Esprit d'adoption , par lequel nous crions Abba Pere*. Et quel Esprit promis aux fideles du Messie signifie cette sorte d'Esprit principalement , & non simplement les dons des miracles , le seul passage d'Ezechiel , que nous avons rapporté nagueres , le montre clairement , où le Seigneur apres avoir dit , qu'il mettra son Esprit au dedans de nous , ajoute pour nous montrer quel sera l'effet & l'ouvrage de son don en nous , *je ferai que vous cheminerez dans mes statuts , & que vous garderez mes ordonnances* ; qui sont (comme chacun void) des effets de l'Esprit de sanctification , & non de celuy des miracles ; pour ne point toucher ce que dit nôtre Seigneur parlant du meisme Esprit , qu'il est *le Consolateur , l'Esprit de verité qui sera eternellement avecque nous* ; chose qui ne conviennent qu'à l'Esprit de sanctification , & non aux dons des miracles , qui sont separables d'avecque le salut. Disons donc que c'est encore proprement & principalement ce meisme Esprit de la

Eph. 1. 7.

Rom. 8.

9. 15.

Ezec. 36.

37.

grace, qui nous rend agreables à Dieu, & qui nous conduit au salut, que saint Paul entend ici, quand il dit que les Ephesiens ont été *scellés par l'Esprit*; & non de ces dons extraordinaires des miracles que ces nouveaux interpretes nous fourrent ici hors de propos par une fantaisie particuliere, & comme il semble avec quelque mauvais dessein, contre le sentiment courant de l'Eglise ancienne & moderne. Si leur songe avoit lieu, il faudroit dire qu'aujourd'huy & depuis tant de siecles, que cette sorte de dons a cessé dans l'Eglise, Dieu ne scelle ni ne marque plus ses fideles; ce qui est absurd & impertinent. Ioint que ce qu'ajoute l'Apôtre nous montre clairement la vanité de cette fausse & malicieuse glose. Car il dit, que cet Esprit, dont nous avons été scellés, *est l'arve de nôtre heritage*, ce qui appartient proprement à l'Esprit de sanctification, mais ne convient nullement à ces graces des miracles, qui ne sont ni une partie, ni une confirmation & assurance de nôtre heritage; puis que plusieurs les ont euës, qui ne seront pas heritiers, & que plusieurs seront heritiers, qui ne les ont jamais euës. Mais l'Apôtre ne dit pas simplement, que ces fideles ont en suite de leur foy receu le saint Esprit. Il dit, *qu'ils en ont été scellés*; par où il montre l'usage, & l'office du don du saint Esprit, que Dieu fait à tous ceux qui croyent en son Fils. C'est que premierement il les marque, & les dittingue & separe d'avec ceux, qui ne sont pas dans son alliance. Car vous savyés que c'est là l'une des fins pour les-

quelles les hommes apposent leur seau , afin de faire reconnoistre, que les choses ainsi marquées sont à eux. Quant aux hommes de la vieille alliance, ils étoient marqués au dehors en leur chair par la circoncision : & entre les idolâtres, les serviteurs des faux Dieux se faisoient aussi souvent quelques incisions & decoupeures sur le corps pour signe de leur devotion. Anciennement les maisons des Israélites furent marquées du sang d'un agneau pour les distinguer d'avec celles des Egyptiens : & ceux qui gemissoient & soupiroient en la ville de Jerusalem à cause des abominations & des idolatries, qui s'y commettoient, furent marqués par le Prophete , qui leur y imprima la lettre

Exec. 9.
4. 6. Tau par le commandement de Dieu. Mais les hommes de l'alliance nouvelle, toute spirituelle & divine, sont marqués au dedans, & non au dehors, dans le cœur, & non sur la peau, étant scellés par le saint Esprit, qui est une marque interieure qui laisse son empreinte dans l'ame, & non dans le corps. D'où vous avés à apprendre combien ceux-là se sont éloignés de l'intention de Dieu, & de la nature de son alliance, qui ont osé sans l'institution de Jesus Christ, sans l'ordre de ses Apôtres, introduire parmi les Chrétiens, l'usage de leur marquer ou le front, ou quelque autre partie de leur corps, soit d'huyle, soit de baume à la Judaïque, comme si nous vivions encore dans le royaume des ombres, & des marques & ceremonies charnelles : ou comme si la divine marque du saint Esprit, dont Dieu daigne nous sceller, ne nous

suffisoit pas, sans qu'il soit besoin, que nous portions les marques des hommes. Et neantmoins voyés je vous prie où l'abus, & la presumption des hommes vient. Cette impression du saint Esprit dans nos ames, qui est la vraie marque & le vray seau des Chrétiens, leur est devenuë si étrâge, qu'aujourd'huy (j'ay horreur de le dire) nos adversaires s'en moquent tout ouvertement, nous accusant d'avoir un esprit tout particulier, & nous jouiant comme des personnes extravagantes, de ce que nous faisons profession d'avoir été scellés du saint Esprit; & au contraire ces lignes de graiffes, figurées en croix qu'ils font sur le front de leurs gens, dont ni Iesus Christ, ni ses Apôtres n'ont jamais rien dit, & dont la ceremonie est evidemment Mosaique, ont pris le nom & la place de la vraie onction Chrestienne, qui est celle du saint Esprit: C'est cé qu'ils appellent simplement *le seau*, *le chresme*, ou *l'onction*; ayant hardiment volé ces noms sacrés, qui n'appartiennent qu'au saint Esprit, & que l'Escriture n'attribuë qu'à luy, pour en parer & orner leur invention. Mais pour revenir à l'Apôtre, en disant, que *nous sommes scellés par l'Esprit*; il signifie de plus, que Dieu par ce don qu'il nous fait, confirme & ratifie solennellement & authentiquement la verité & des choses que nous avons creuës, & de la foy que nous y auons ajoûtée. Car l'usage ordinaire des seaux entre les hommes est de rendre fermes, valides & indubitables les lettres, contrats & instrumens qui sont scellés. Et il en

σφραγίς
ἁγιασμα

étoit de mesme anciennement , comme il paroist pour n'en point alleguer d'autres preuves par divers lieux de l'Escriture , comme par ce que dit Assuerus en Esther , que *l'écriture écrite au nom du Roy, & cachetée de son anneau ne se revoque point.* Les autres Princes en usoient aussi en la mesme sorte. D'où vient, que Iesabel pour authorizer les lettres qu'elle escrivit & envoya au nom du Roy Achab son mari, ne manqua pas de les sceller de son seau. Et Nehemie & les pincipaux du peuple des Juifs pour rendre ferme & immuable l'alliance, qu'ils renouvelerent avec Dieu, l'ecrivirent & la scellerent de leurs seaux. Les particuliers semblablement scelloient, ou cachetoient les instrumens de leurs contrats pour les ratifier : comme nous lisons, que Jeremie en usa, qui pour conclurre & valider l'achapt d'une possession, en écrivit le contrat, & le cachera. D'où vient que le mot de *sceller* ou *cacheter* est quelquefois employé pour dire certifier & affirmer solennellement, comme quand nôtre Seigneur dit en saint Jean, *que celui qui reçoit son tesmoignage, a scellé que Dieu est veritable.* L'Apôtre entend donc ici, que le saint Esprit, que Dieu donne aux croyans, est comme un seau, ou un cachet, qu'il appose à leur foy, pour en confirmer & ratifier la verité irrevocablement. Et ce divin seau confirme & certifie deux choses evidemment; l'une que la doctrine qu'ils ont receue, est celeste, & divine, & venuë de Dieu, la souverain source de la verité. Car s'il n'en étoit l'auteur,

Estb. 8.
8.

1. Rois
21 8,

Neb. 9.
38.

Jer. 32.
10.

Jean. 3.
33.

Il ne communiqueroit pas son Esprit à ceux qui la reçoivent ; au contraire il leur enverroit plutôt l'esprit d'erreur & d'étourdissement. L'autre chose que ce seau certifie est, que celui qui reçoit l'Esprit a véritablement creu ; qu'il a la foy, & qu'il est du nombre des enfans de Dieu, étant encore evident, que si Dieu ne le reconnoissoit pour tel, il ne luy donneroit pas son Esprit, qui est la marque & le partage des vrais fideles, selon ce que dit nôtre Seigneur, *que le monde ne peut recevoir l'Esprit de verité ;* *pour ce qu'il ne le void, & ne le connoist point.* Et ici ne me repliqués point, qu'à ce côté c'est plutôt la doctrine evangelique, ou la foy du fidele qui est scellée, que le fidele mesme. Car tout cela revient à un sens : étant clair que l'Esprit que le fidele reçoit, luy est donné pour confirmer la parole Evangelique, entant qu'elle est écrite dans son cœur. C'est pourquoy le cœur du fidele est comme une copie, ou une grosse de ce contracte eternal de Dieu ; & vous sçavés, que saint Paul y ayant égard dit excellemment aux fideles de Corinthe, *qu'ils sont l'épître de Christ administrée par luy, & écrite non point d'encre, mais de l'Esprit du Dieu vivant ; non en des placques de pierre, mais en des placques de chair ;* à sçavoir dans leurs cœurs. Puis donc que les fideles sont eux mesmes, comme autant d'épîtres vives & animées de nôtre Seigneur Jesus Christ, entant qu'ils portent dans leurs cœurs la sainte alliance, qui y est écrite & gravée par la foy, c'est avec beaucoup de raison, & d'elegance, que l'Apôtre dit, *qu'ils ont été*

Jean 14.

17.

2. Cor. 3.

3.

seellés du saint Esprit de la promesse. Et cette façon de parler luy a tant pleu (comme en effet il ne se peut rien dire avecque plus de force & d'emfase) qu'il s'en est encore servi deux fois ailleurs ; l'une dans le quatriesme chapitre de cette épître ; *Ne contristés point le saint Esprit de Dieu, par lequel vous avés été seellés pour le jour de la redemption* ; & l'autre dans la deuxiesme epître aux Corinthiens, où il dit que *Dieu nous a seellés, & nous a donné les arrés de l'Esprit dans nos cœurs*. Mais pour exprimer encore plus clairement, & plus fortement cette pensée il ajoûte une autre image, qui nous montre fort proprement, quel est l'office, que fait en nous le precieux don du Saint Esprit, qu'il nous communique en son Fils. Cét Esprit, dont vous avés été seellés, est (dit il) *l'arre de nostre heritage jusques a la redemption de sa possession acquise a la loüange de Dieu*. Il use encore de cette comparaison ailleurs, & dans le passage que nous venons d'alleguer de sa deuxiesme epître aux Corinthiens, & dans un autre de la mesme epître, *Celuy (dit il) qui nous a formés a cela mesme, c'est Dieu, qui nous a aussi donné les arrés de l'Esprit*. Vous savés, que c'est que des arrés. Elles font partie de la somme que l'on a promise ; & se donnent par avance pour assurer du payement entier au terme accordé, & pour une plaine ratification du traité. Dieu pour la foy, que nous ajoûtons à sa parole, nous a promis le salut ; c'est à dire le parfait bonheur de nos ames & de nos corps. C'est ce que Saint Paul suivant le stile de l'Escriture

Epb. 4.
30.

2. Cor. 1.

v. 2.

2. Cor. 5.

5.

appelle ici *notre heritage*. Le Seigneur ne nous livrera ce precieux heritage, qu'au dernier jour; lors qu'ayant ressucité nôtre chair, il nous élèvera dans le ciel en corps & en ame pour y jouir à jamais de son royaume. Mais il nous donne des maintenant son Esprit; c'est à dire, comme nous l'avons expliqué, une mesure de consolation & de sanctification convenable à l'état, où nous vivons ici bas. C'est une petite portion de la plenitude des biens où consiste nôtre heritage, c'est à dire de la sainteté & de la joye parfaite, que nous possederõs dans le ciel. Car *son royaume* (comme dit l'Apôtre ailleurs) *est justice, paix, & joye par le Saint Esprit.* Par ce moyen il nous fait jouir des maintenant d'une partie du bien, qu'il nous a promis; & par cet échantillon, qu'il nous en livre, il nous assure de la possession entiere au temps ordonné. C'est justement ce qu'il entend, quand il dit ici, que le Saint Esprit, dont nous sommes seellés, est *l'arre de nôtre heritage*: c'est à dire qu'il nous sert à deux fins; premierement qu'il nous fait jouir pour le present d'une petite partie de nôtre bien; secondement qu'il nous certifie pour l'avenir, que nous aurons un jour tres assurément l'entiere possession de tout l'heritage. Et c'est pour la mesme raison, que l'Apôtre luy donne ailleurs le nom de *premices*; *Nous avons* (dit il, parlant du temps present) *les premices de l'Esprit*; c'est à dire l'Esprit, qui est les premices de nôtre heritage, de mesme qu'il dit ailleurs, que *Dieu nous a donné les arres de l'Esprit*; c'est à dire le Saint Esprit, qui est

Rom. 14.

17.

Rom. 8.

22.

2. Cor. 5.

5.

l'arre de nôtre salut. Ces saintes & precieufes
 arres fuffifent à nôtre consolation, tandis que
 nous fommes fur la terre; jufques à ce que le
 grand jour de l'entier accompliffement de nô-
 tre bonheur foit venu. Car alors le Seigneur
 acquittera parfaitement la promesse, nous don-
 nant magnifiquement tous les grands biens,
 qu'il nous a promis en fon Fils. Et c'est ce que
 l'Apôtre fignifie, quand apres avoir dit, que
 le faint Efprit est l'arre de nôtre heritage, il
 ajoute, *jufques à la redemption de fa poffeffion*
acquife; c'est à dire en attendant cette bien-
 heureufe redemption, jufques à ce qu'elle s'ac-
 compliffe en fon temps tout de mefme, qu'il
 dira ci-apres, que nous avons été *scellés du*
saint Efprit pour le jour ou jufques au jour de la
redemption. Il est vray, que le mot de redem-
 ption fe prend quelquesfois plus generale-
 ment, pour fignifier chacune des parties de
 nôtre salut; comme quand l'Apôtre difoit ci-
 devant; que nous avons en *Iefus Christ redem-*
ption par fon fang, affavoir la remiffion de nos of-
fenfes; où vous voyes, qu'il nomme nôtre ju-
 ftification, que nous avons des maintenant, &
 qui n'est qu'une partie de nôtre salut, du mot
 de redemption. Mais il est certain, que ce mot
 fignifie auffi quelquesfois, comme en ce lieu,
 cette pleine & entiere delivrance de toutes les
 infirmités de nos corps, & de nos ames, que
 nous n'aurons qu'en la refurrection, quand
 tous nos ennemis étant veincus a pur & a plein,
 nous entrerons en la jouiffance de la bien-heu-
 reufe immortalité. C'est ainfi que l'entend
 nôtre

Eph. 4.
30.

Eph. 1.7

nôtre Seigneur, lors que predisant la venue de
 ce grand jour, il commande aux fideles, qui
 se treuveront vivans près de ce temps-là de le-
 ver leur tête, *d'autant* (dit il) *que vôtre re-*
demption approche, & saint Paul semblable-
 ment, quand il dit, que *nous attendons l'ado-*
ption, *assavoir la redemption de nôtre corps.*
 Quand à ce qu'il ajoûte ici *la redemption de la*
possession acquise, il use d'un nom, qui dans la
 langue de ces écrivains sacrés signifie simple-
 ment une acquisition, & vient d'un mot, qui
 dans leur stile se prend ordinairement pour di-
 re *acquérir*. Qu'est ce donc qu'entend l'A-
 pôtre par la redemption de l'acquisition? On
 peut à mon avis l'interpreter en deux façons,
 ou pour dire *la redemption acquise*, comme il
 disoit nagueres *l'Esprit de la promesse*, pour si-
 gnifier l'Esprit promis, par ce que cette gran-
 de redemption a été acquise par le Seigneur, qui
 l'a achetée, comme vous savés, au prix de ses
 souffrances; ou bien pour dire la redemption
 de l'Eglise, que Dieu a acquise par son propre
 sang, comme dit saint Paul en un autre lieu, où
 il employe precisement le mot, * d'où est venu
 le nom, † dont il se sert ici. Car que le mot *d'ac-*
quisition se puisse prendre non seulement pour
 l'action d'acquérir, mais aussi pour la chose ac-
 quise, il est evident & par le stile de l'Ecriture,
 où *l'esperance* se prend fort souvent pour la cho-
 se esperée, & mesme par l'usage de nôtre lan-
 gage commun, où nous disons presque ordi-
 nairement une acquisition, pour la chose que
 nous avons acquise. Certainement quand saint

Luc 21.

28.

Rom. 8.

22.

Act. 28.

*

†

‡

†

†

† Pierre † nommel l'Eglise *le peuple acquis*, ses
 1. *Pier.* paroles portent précisément *un peuple d'ac-*
 2. *9.* *quisition*, & ce mot est familier aux écrivains
 sacrés, quand ils parlent de la grace que Dieu
 nous a faite de nous prendre pour siens, nous
 retirant du miserable état où nous étions natu-
 rellement. La premiere exposition n'est pas
 incommode. Mais cette derniere me semble
 plus constante, & elle a été suivie presque par
 tous les interpretes anciens & modernes, &
 notammént par les nôtres, qui pour en pren-
 dre le sens plus clair, ont traduit (comme vous
 voyés) *jusques à la redemption de la possession*
acquise. Enfin l'Apôtre conclut son discours de
 la vocation des Gentils, en la mesme sorte qu'il
 avoit fini celui de la vocation des Juifs, disant,
 que toute cette beneficence du Seigneur en-
 vers eux est *à la loüange de sa gloire*: où par *sa*
gloire il entend la grande, souveraine, & inf-
 fable grace, ou misericorde de Dieu; tout de
 mesme qu'ailleurs il signifie par la *gloire de*
Dieu, son admirable & infinie puissance, quand
 Rom. 6. il dit, que *Iesus Christ est ressuscité des morts*
 † *par la gloire de Dieu*. Ce que nous avons des
 merveilles de sa conduite envers les Gentils,
 qu'il a honorés de l'ouïe de son Evangile, qu'il
 a gratifiés du don de la foy, qu'il a seellés de
 son Esprit, qu'il a assureés de la jouissance de
 l'eternité par ces precieuses arres qu'il leur en
 a données; tout cela dis je montre assés, qu'u-
 ne si haute & si immense bonté ne sauroit
 jamais estre suffisamment louée, ni admirée;
 quand bien tous les hommes de la terre, & tous

Les Anges des cieus consacreroient à ce saint office tout ce qu'ils ont d'esprit, d'industrie, d'eloquence, & de langage. C'est à nous (Freres bien aimés) de nous acquitter d'un si raisonnable devoir, sinon selon ce que merite la dignité de ses bienfaits, au moins selon toute l'étenduë de nôtre foible pouvoit. Car nous avons à la bonté de Dieu les mesmes obligations, que luy avoient ces fideles Ephesiens à qui parlé ici nôtre Apôtre. Nous étions Payens de naissance aussi bien qu'eux; & comme disent les Prophetes, nos peres étoient Amorreens, & nos meres Hethiennes; c'est à dire que nous sommes issus d'une race des plus infames, & des plus insensés idolatres, qui fussent dans tout l'univers. Dans ces tenebres, où nous étions, Dieu nous visita des rayons de son Soleil de justice, & dans cet abyssme de mort il nous fit ouïr les paroles de vie nous appelant à son salut par la predication de son Evangile. Et nos peres s'étant encore plongés depuis ce temps là dans un autre gouffre de superstition & d'erreur, il n'a point dédaigné de nous tendre encore la main, & de reilusciter sa verité au milieu de nous. Il nous a fait la grace d'y croire, & nous a scellés de son saint Esprit, & nous a assurés de son heritage, & de la part que nous aurons un jour en la redemption de son acquisition. Vous voyés comment il nous continuë encore ses saintes & precieuses faveurs, quelque indignes que nous en soyons; tesmoin le bonheur que nous avons encore aujourd' huy d'enten-

Ezech.

16. 3.

dre & de mediter ici en toute liberté les merveilles de sa divine Pentecôte. Combien sera criminelle nôtre ingratitude, si nous n'avons de vifs ressentimens d'une bonté si ravissante ? ou si nous manquons de la rapporter à la louange de sa gloire ? La premiere reconnoissance que nous luy devons, est de luy conserver toute entiere la gloire de ses graces, contre les ingrats, qui tâchent de luy en ravir quelque partie sous quelque pretexte que ce soit ; comme ceux premierement qui ne veulent pas que ce soit sa main, qui ait fait croire nos cœurs, pretendans que nôtre volonté a prevenu ses presens, se portant au bien d'elle mesme avant qu'il la couronnast de ses faveurs ; Comme ceux là encore qui ont honte d'avouër, que depuis qu'ils ont creu, il leur ait donné son Esprit pour le directeur, & le consolateur de leur vie, se mocquans profanement de ceux, qui se réjouissent en sa lumiere ; & comme ceux là enfin qui changent l'esprit, qui nous seelle, en une divinité morte & insensible, & semblable à celle qu'ils fôt adorer sur les autels, qui soit dans nos cœurs sans s'y faire sentir, sans y exercer aucune action qui témoigne qu'il y soit, sans que nous puissions nous assurer qu'il y soit, & beaucoup moins qu'il y doive demeurer jusques à la grande & derniere redemption. Pournous (chers Freres) confessons du cœur & de la bouche, que toutes les parties de nôtre vie spirituelle sont des ouvrages de la grace de Dieu : que nôtre premiere foy a été l'un de ses dons, & que jamais nous

ne fussions venus à son Fils, s'il ne nous y eust tirés par un enseignement si puissant, que nul ne l'oit qui ne le suive: que depuis qu'il nous a faits siens, nous l'eussions mille fois abandonné, si l'Esprit qu'il nous a donné selon sa promesse ne nous eust gardés & garantis; que c'est la seule autorité de ce divin seau, qui nous a préservés des outrages de l'ennemi; que si nous avons veu, ou connu, si nous avons résisté, & combattu, si nous avons senti quelque étincelle de la joye celeste, tout cela n'est venu que de la lumiere & de l'onction de ce grand Consolateur, l'unique auteur de tout ce que nous avons de sentimens, ou de mouvemens bons & louïables. Mais si nous sentons son action dans nos cœurs, ne feignons point ni de croire ce qui seelle, ni d'espérer ce qu'il promet. Car s'il ne certifie, ni ne promet rien, comment est il nôtre seau, & l'arre de nôtre heritage jusques à la redemption? Celuy qui a en sa main le seau ou le gage, ou les arres d'un homme d'honneur, s'assure de l'accomplissement de ce qu'il a traité avecque luy; Comment pouvons nous donc douter, ou que nous ne soyons enfans de Dieu, puis qu'il nous a donné le seau de son adoption? ou qu'un jour nous n'ayons part en son heritage, puis qu'il nous en a donné les arres? Mais (chers Freres) si nous voulons ne point tomber dans l'ingratitude, apres avoir ainsi defendu la gloire de la grace de Dieu en general, vivons d'une faison, qui réponde à ces respectueux sentimens, que nous faisons profession d'en avoir. Nous avouons qu'il

nous a infiniment favorisés. Aimons-le donc, & consacrons à sa gloire toute cette vie, que nous confessons estre un present de sa bonté. Nous nous vantons d'avoir oui son Evangile. Montrons par nos actions, que nous l'estimons & le reverons souverainement, comme la parole de verité, & comme la doctrine de nôtre salut. Nous disons que nous y avons creu. Que nos mœurs suivent donc nôtre creance, & se conforment exactement aux regles, que nous tenons pour divines. Nous nous glorifions d'avoir été scellés de son Esprit. Respectons ce divin hôte. Ne soyons pas si miserables, que de contrister nôtre Consolateur, ou de troubler la joye de celuy, qui est l'unique auteur de la nôtre. Il aime la pureté & la sainteté. Fuyons l'ordure & le vice. C'est un Esprit de paix, de douceur, & de concorde. Repurgeons nos cœurs de haine, & d'animosité, & bannissons de nôtre vie l'aigreur, & le trouble, les debats & les querelles. Souvenons-nous de ce grand heritage, dont il nous donne les premices, & dont il est l'arre & le gage. Menons une vie digne d'une si haute esperance; une vie sainte, ou les vilénies & les bassesses de la terre n'ayent plus de lieu. Que cette grande redemption de l'acquisition de Jesus Christ, à laquelle il nous conduit, soit nuit & jour devant nos yeux, pour consoler nos cœurs dans les déplaisirs de ce siecle, & pour les fortifier contre toutes les tentations de l'ennemi. C'est là en peu de mots (chers Freres) ce que l'amour du Pere eternel envers

nous, ce que la grace admirable du Fils, ce que la parole de son Evangile, ce que le feu & les arres de son Esprit, ce que la voix & la plume de son Apôtre, qui nous a entretenus de ce grand sujet nous demandent. Dieu nous fasse la grace de nous mieux acquiter de ces justes devoirs à l'avenir, que nous n'avons fait ci-devant; & vueille pour nous en rendre capables, renouveler nos ames par la vertu de cette flamme celeste, dont il battiza autresfois les Apôtres à pareil jour, que celuy-ci, à la loüange de sa gloire, & à nôtre salut. AMEN.

